

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	21 avril 2015	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	21 avril 2015	communautaires
		En exercice: 50
		Présents : 42
		Votants : 48

Séance du 27 avril 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt sept avril deux mille quinze à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, M. Richard ZEIGER, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER

ETAIENT ABSENTS

M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Frédérique COLAS, procuration à Mme Laurence MARCHAND
Mme Monique PAUTRE, procuration à M. Bernard MORAINÉ
M. Mohammed BELKAID, procuration à Mme Bernadette MONNIER
M. Yann CHANDIVERT, procuration à M. Richard ZEIGER
Mme Sylvie BLANC, procuration à M. Alain PETER
M. Patrice CHASSERY
Mme Christine DEVILLECHABROLLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Convention constitution de services communs entre la ville de Joigny et la communauté de communes du jovinien

OBJET : Convention constitution de services communs entre la ville de Joigny et la communauté de communes du jovinien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-4-2,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la délibération n° RH/2015/15 du 12 mars 2015 portant sur la création de services communs entre la ville de Joigny et la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant que sont concernés les services « support », de la ville de Joigny et de la Communauté de Communes du Jovinien :

- Service « Finances »
- Service « Ressources Humaines »
- Services « Marchés publics et juridique »
- Direction Générale,

Considérant que les services communs relèvent obligatoirement de l'EPCI, les agents de la ville de Joigny seront de plein droit transférés à la Communauté de Communes du Jovinien où ils exerceront en totalité leurs fonctions dans un service commun,

Considérant que les modalités de mise en œuvre sont conclues entre la Communauté de Communes et la Ville de Joigny par une convention

Considérant la convention ci-jointe,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 13 avril 2015,

Vu l'exposé de la vie-présidente,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 (M. Claude PERREAU, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Jacques COURTAT et M. Guy BOURRAS)

accepte les termes de la convention annexée,

autorise le président ou son représentant à signer ladite convention.

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :

13/05/2015

13/05/2015

